

La médiatrice tance la Commission qui garde le mystère sur des SMS de la présidente

UE Elle a refusé de transmettre les échanges avec le patron de Pfizer.

Les SMS échangés dans le cadre de ses fonctions par la présidente de la Commission européenne avec le patron de l'entreprise pharmaceutique Pfizer doivent-ils être considérés comme des documents auxquels s'appliquent les règles de transparence? À cette question, la Commission européenne a négligé d'apporter une réponse satisfaisante, ce que lui a publiquement reproché la médiatrice de l'Union européenne, Emily O'Reilly, ce vendredi. Retour en arrière.

En avril 2021, un article du *New York Times* rapportait que M^{me} von der Leyen avait échangé des SMS avec le patron de Pfizer, Albert Bourla,

dans le cadre des négociations sur un contrat d'achat de vaccins contre le Covid-19. Le journaliste Alexander Fanta du site d'information netzpolitik.org a demandé à pou-

voir consulter ces messages et d'autres documents relatifs à cet échange, en s'appuyant sur les règles européennes de transparence qui donnent au public l'accès aux documents européens. Faute d'avoir obtenu ce qu'il demandait, M. Fanta s'est adressé à la médiatrice, chargée d'étudier les cas de possible mauvaise administration des institutions de l'Union.

Des textos? Quels textos?

Ressort de l'enquête de M^{me} O'Reilly que la Commission a identifié trois documents comme relevant du champ d'application de la demande – un courriel, une lettre et un communiqué de presse – qui avaient tous été

publiés. De texto, point. La Commission européenne a défendu que les "textos ou autres types de messages de messageries instantanées ont par nature une vie de courte durée qui ne contient en principe pas d'informations importantes concernant les politiques, activités et décisions de la Commission", selon l'exécutif européen dans sa réponse à Emily O'Reilly. Qui ne s'en satisfait pas.

"Aucune tentative n'a été faite pour identifier si les textos en question existaient. Cette façon d'agir ne répond pas aux attentes en matière de transparence", a grondé l'Irlandaise, par communiqué. Et d'ajouter: "En ce qui concerne le droit d'accès du public aux documents de l'UE, c'est le contenu du document qui importe et non le support ou la forme. Si les textos concernent des politiques et des décisions de l'UE, ils doivent être traités comme des documents de l'UE."

C'est clairement le cas, ici, insiste la médiatrice.

L'Union européenne a commandé pas moins de 2,4 milliards de doses de vaccin contre le Covid-19 à BioNTech-Pfizer. Les conditions du

contrat passé par la Commission avec l'alliance germano-américaine, comme celles de contrats passés avec les autres fournisseurs de vaccins que sont Moderna, Johnson&Johnson, AstraZeneca et Novavax, sont peu claires.

Emily O'Reilly a donc demandé à la Commission de "mener une recherche plus approfondie" des SMS et d'évaluer, d'ici le 26 avril, s'ils peuvent être divulgués. La Commission a indiqué qu'elle réservait ses commentaires à la médiatrice.

L'affaire des textos soulève la question de la révision des règles de transparence, qui remonte à l'orée du siècle, en 2001.

OleB

La Cour européenne des droits de l'homme veut "compter" dans un monde en mutation

Conseil de l'Europe La présentation du bilan 2021 pousse à une "nouvelle stratégie".

Analyse Véronique Leblanc
Correspondante à Strasbourg

Pour Robert Spano, président de la Cour européenne des droits de l'homme, il est temps que celle-ci adopte une "nouvelle stratégie" basée non plus sur l'obsession du nombre mais sur "la nature des affaires" et "la manière dont celles-ci sont examinées".

Jusqu'ici effectivement, les conférences de presse annuelles de la Cour strasbourgeoise, organisées rituellement lors de la plénière de janvier de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe, se concentraient sur des chiffres et graphiques. Une baisse du total des affaires traitées faisant mauvais effet...

Une baisse à relativiser

Les chiffres sont effectivement en baisse: 36 000 affaires ont été traitées l'année dernière, ce qui représente une baisse de 8% par rapport à 2020, 70 150 sont restées pendantes (62 000 en 2020), 70% de ces affaires en cours concernant toujours – et dans l'ordre – la Russie (17 013 affaires), la Turquie (15 251), l'Ukraine (11 372) et la Roumanie (5 690).

Avec 234 affaires pendantes, la Belgique occupe la 22^e place parmi les 47 États membres du Conseil de l'Europe qui tous ont ratifié la Convention européenne des droits de l'homme, le "bon élève" de la classe paneuropéenne étant le très petit État du Liechtenstein qui n'en a qu'une.

Moins d'affaires clôturées, plus d'affaires en attente, cette tendance à la baisse est à nuancer, a tempéré Robert Spano en soulignant que le nombre d'arrêts de Grande Chambre ou de chambre (428 relatifs à 1 037 requêtes) est, lui, en augmentation de 9% par

rapport à 2020.

Ce qui est important car ces arrêts correspondent aux décisions les plus "complexes" répondant aux "questions les plus sérieuses".

Ciblage des "affaires à impact"

"La mesure du succès de la Cour ne doit plus uniquement se faire à partir du nombre d'affaires traitées au cours d'une période donnée, mais aussi du point de vue de la nature des affaires examinées et de la manière dont les plus importantes ont été traitées", a poursuivi Robert Spano en défendant "une nouvelle stratégie" fondée sur la priorisation mise en place dès 2009 mais complétée désormais par l'identification de nouvelles "affaires à impact" sociétal, législatif ou liées à des problématiques nouvelles.

Chiffrées à plus de 500 en ce début d'année, elles ne concernent pas forcément le "noyau dur" de la Convention européenne des droits de l'homme – droit à la vie, interdiction de la torture et des traitements inhumains ou dégradants, interdiction de l'esclavage – mais traitent, entre autres, des thématiques relatives à la pandémie, aux discriminations à l'encontre des minorités sexuelles, aux surveillances secrètes des journalistes et, innovation marquante, au droit à un environnement sain.

Sur ce dernier point, l'annonce, en décembre 2020, de la recevabilité de la plainte pour inaction climatique introduite par six jeunes Portugais âgés de 8 à 21 ans contre 33 États

dont tous les États membres de l'Union européenne, avait fait grand bruit par son caractère inédit.

Fortes de cet exemple, 2 000 retraitées suisses ont introduit une requête dans le même esprit, dirigée cette fois contre leur propre pays.

Pour Robert Spano, cette nouvelle approche est indispensable pour avoir "une Cour qui compte" dans la période difficile que nous traversons. "Un monde sans principes fondamentaux est un monde qui n'est plus libre", a-t-il conclu.

"Une nouvelle approche est indispensable pour avoir une Cour qui compte."

Robert Spano
Président de la CEDH